

de rechercher Trophime, ou du moins de s'enquérir de lui. Où est-il ce Trophime? Quel est-il réellement? Qui l'a reconnu dans le Temple? Pourquoi n'y a-t-il pas été appréhendé sur l'heure, lui le sacrilège? L'a-t-on mis en prison? Est-t-il encore quelque part à Jérusalem? Qu'on l'arrête! Non, non, Trophime restera libre. Les sectaires juifs n'en veulent qu'au pharisien renégat; ils sont en tous lieux acharnés contre lui depuis sa trahison. Saint Paul est entre leurs mains, et ils l'entraînent hors du Temple dont on ferme aussitôt les portes. On devine la conséquence d'une pareille mesure. La croix va être dressée pour saint Paul, comme elle l'a été pour son maître. Et s'il ne meurt pas sur la croix, il mourra d'une autre mort infamante; il sera peut-être lapidé comme Étienne. Ils voulaient en finir avec lui; aucun doute à cet égard n'est possible. Mais ce n'était peut-être pas si facile. Les Juifs chrétiens étaient nombreux à Jérusalem, et ils allaient prendre la défense de l'Apôtre. C'est là ce qu'insinue très discrètement l'auteur des *Actes*, en disant qu'on dénonça au tribun de la cohorte romaine l'état de perturbation et de confusion de toute la ville. Les uns étaient contre saint Paul, et les autres pour lui. Les deux partis en viendraient-ils aux mains? Qui sait? Ceux qui s'étaient emparés de la personne de saint Paul le frappaient. Le tribun accourut avec les centurions et les soldats. A sa vue, les Juifs épargnèrent leur victime. Le tribun s'approcha, et la retira de leurs mains; mais provisoirement il la fit lier avec deux chaînes. Alors il

interrogea, et dit: « Qui est-il? Qu'a-t-il fait? » Les uns criaient leur réponse d'une façon, et les autres d'une autre. Incapable de discerner la vérité au milieu d'un pareil tumulte, le tribun fit conduire saint Paul à la forteresse Antonia. La poussée populaire était si violente, qu'arrivés aux degrés par lesquels on montait à la forteresse, les soldats furent obligés de porter saint Paul, pour l'empêcher d'être écrasé; ses chaînes gênaient la liberté de ses mouvements. Ces chaînes étaient probablement le *compes* qui faisait le tour de la ceinture, en descendant, et se divisait en deux au-dessous des genoux pour encercler les deux pieds au-dessus de la cheville.

La multitude criait: « *Tolle eum!* Enlevez-le! » C'est le hurlement de la foule réclamant la mort de J.-C. Saint Paul fut à peine introduit dans la forteresse, qu'il posa une question au tribun: « M'est-il permis de vous dire quelque chose? » Il le demanda sans doute en grec; car le grec était alors la langue des Romains bien élevés, comme le français est la langue de la société russe aujourd'hui. Un tribun de soldats romains du temps de saint Paul devait d'autant mieux connaître le grec, que depuis peu les Romains avaient beaucoup bataillé dans les pays de cette langue. « Tu sais le grec? » répondit le tribun qui ne soupçonnait pas avoir affaire à un Juif né à Tarse en Cilicie, ayant fait de longs voyages apostoliques, et récemment évangélisé la Grèce; « ne serais-tu pas l'Égyptien qui après avoir suscité une émeute, il y a quelques jours, a entraîné

à sa suite quatre mille sicaires dans le désert? » Saint Paul eût été dans ce cas une très bonne prise. Ce devait être cela. Car tant d'émotion à Jérusalem, tant de pour et de contre ne s'expliqueraient guère autrement. Josèphe raconte que sous le gouvernement de Félix, — (et précisément, à l'époque de la vie de saint Paul où nous sommes, Félix était gouverneur), — un individu était venu d'Égypte à Jérusalem, se disant prophète, et engageant le peuple à venir avec lui sur le mont des Oliviers à cinq stades de la ville, pour en voir tomber les murailles à son commandement, de telle sorte qu'on pourrait entrer par les brèches que les ruines ouvriraient. Félix, ayant été prévenu, fit prendre les armes à ses soldats, et se jeta à la tête de nombreux cavaliers et fantassins dans la foule que l'Égyptien avait séduite. L'Égyptien s'enfuit de la mêlée en compagnie d'un petit nombre d'hommes¹.

Saint Paul répondit au tribun : « Je suis un Juif, né à Tarse en Cilicie, et citoyen de cette cité municipale, qui n'est pas sans renommée. A présent, je vous prie, permettez-moi de parler au peuple. » Le tribun accorda la permission, et, debout sur les degrés, saint Paul fit de la main un signe. Un grand silence s'établit aussitôt, et l'apôtre commença un discours en langue hébraïque. L'orateur avait été avant sa conversion une des gloires les plus pures de la secte pharisaïque. Il passait toujours pour un entraîneur, et les maîtres de la parole ont le privi-

1. Joseph., *Ant. Jud.*, XX, VIII, 5, 6.

lège de se faire écouter même par ceux qui pensent tout le contraire de ce qu'ils pensent.

« Mes frères et mes pères, dit saint Paul, prêtez une oreille attentive aux explications que je veux vous donner. Je suis un Juif, né à Tarse en Cilicie, mais élevé à Jérusalem, et instruit aux pieds de Gamaliel des vérités de la Loi de nos ancêtres, et de plus zéléateur de cette Loi, tout autant que vous l'êtes tous aujourd'hui. »

Les meneurs qui avaient soulevé le peuple contre saint Paul savaient parfaitement cela ; mais il n'était pas inutile de le répéter au peuple.

« J'ai persécuté la doctrine que je prêche maintenant, et je l'ai persécutée à mort, enchaînant ses adeptes, hommes et femmes, et les conduisant en prison. Le prince des prêtres, et tous les Anciens sont là pour m'en rendre témoignage. J'avais reçu d'eux des lettres de créance, et j'allais à Damas, chez nos frères, afin d'en ramener à Jérusalem, garrottés, et pour y être punis, tous les sectateurs du Christ que j'y découvrirais. Or, il advint que dans le chemin, non loin de Damas, et au milieu du jour, je fus subitement enveloppé d'une abondante et éblouissante lumière céleste. Et je fus renversé à terre, et j'entendis une voix qui disait : Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ? Ceux qui m'accompagnaient virent bien la lumière, mais ils n'entendirent pas la voix de Celui qui me parlait. Et je dis : Que ferai-je, Seigneur ? Et le Seigneur me dit : Lève-toi ! va à Damas, et on t'apprendra là tout ce qu'il faut que tu fasses. — Et, comme je n'y voyais plus, parce

que l'éclat de la lumière céleste m'avait aveuglé, mes compagnons me conduisirent par la main, et j'entraï à Damas. Alors un homme, nommé Ananias, à qui tous les Juifs en résidence à Damas rendaient bon témoignage pour sa fidélité à la Loi, vint vers moi, et, se tenant debout devant moi, me dit : Saul, mon frère, vois ! Et, à l'instant même, je le vis. Et il me dit : Le Dieu de nos pères t'a prédestiné à connaître sa volonté, à discerner ce qui est juste, et à entendre la parole de sa bouche, parce que tu seras auprès de tous les hommes son témoin pour ce que tu as vu et entendu. Et maintenant, que tardes-tu ? Lève-toi, et sois baptisé ! Et, le nom de Jésus invoqué, lave-toi de tes souillures ! Or, quand je retournerai à Jérusalem, il m'arriva de tomber en extase pendant que je priais dans le Temple, et de voir Jésus me disant : Ne retarde pas ton départ d'une minute, et sors vite de Jérusalem ; car ils n'accepteront pas ton témoignage en ma faveur. Et je répondis : Seigneur, ils savent bien que je faisais emprisonner et flageller dans les synagogues ceux qui croyaient en vous. Lorsque le sang d'Étienne, votre martyr, était versé, j'étais présent, et je consentais, et je gardais les vêtements des lapidateurs. Et il me dit : « Sors, parce que je t'enverrai au loin, parmi les nations. » — Les Juifs l'écoutaient jusque-là ; mais à ce moment ils élevèrent la voix, et crièrent : Enlevez de terre ce misérable ; il est indigne de vivre !

Comme ils vociféraient, jetaient leurs vêtements et lançaient de la poussière en l'air, le tribun or-

onna d'introduire saint Paul dans la forteresse, et de le flageller, et de le mettre à la torture, afin de connaître la cause des cris proférés contre lui. Singulière justice ! N'eût-il pas été plus simple d'interroger d'abord les accusateurs de saint Paul ? Les soldats lièrent saint Paul avec des courroies, et il dit alors au centurion présent : « Vous est-il permis de flageller un citoyen romain, un citoyen romain non condamné ? » A ces mots, le centurion alla trouver le tribun et lui apprit la vérité en ces termes : « Que faites-vous ? cet homme est citoyen romain. » Le tribun s'approcha de saint Paul et lui dit : « Es-tu citoyen romain ? — Oui ! » répondit saint Paul. — Et le tribun reprit : « J'ai acheté ce titre très cher ! — Et moi, dit saint Paul, je suis né avec ce titre. » Aussitôt donc les tortionnaires s'éloignèrent de lui, avant même d'avoir commencé leur besogne. Et le tribun eut peur, en apprenant qu'il avait affaire à un citoyen romain, et qu'il avait fait lier ce citoyen.

Le lendemain, désirant être mieux informé, il rendit à saint Paul la liberté de ses mouvements et commanda aux prêtres et à tout le conseil des Juifs de se réunir ; et il fit sortir saint Paul et le conduisit à leur tribunal. Saint Paul regarda le Conseil en face, et dit : « Frères, jusqu'à ce jour j'ai vécu devant Dieu avec une conscience entièrement irréprochable. » A ces paroles, le prince des prêtres, Ananie, ordonna aux assistants de frapper saint Paul au visage. « Dieu te frappera toi-même, muraille blanchie, lui dit saint Paul. Est-ce que tu sièges pour me juger

selon la Loi, toi qui ordonnes de me frapper, au mépris de la Loi ? » Les assistants dirent : « Comment, tu maudis le grand prêtre ? » Saint Paul répondit : « Frères, j'ignorais qu'il fût le grand prêtre ; car il est écrit : Tu ne maudiras pas le prince de ton peuple. » Mais saint Paul savait qu'une partie du Conseil appartenait à la secte des Sadducéens, et l'autre à celle des Pharisiens, et il s'écria : « Frères, je suis pharisien, fils de pharisien, et me voici en jugement parce que je crois à la résurrection des morts et que je l'espère. » Lorsqu'il eût dit cela, les Pharisiens et les Sadducéens se disputèrent, et la division se mit dans la multitude. En effet, les Sadducéens prétendent qu'il n'y a ni résurrection, ni anges, ni esprits, et les Pharisiens admettent tout cela. Il y eut donc de grandes clameurs. Quelques Pharisiens se levèrent et combattirent pour saint Paul. Ils disaient : « Nous ne trouvons rien de répréhensible en cet homme, et qui sait si l'Esprit ou un ange ne lui ont pas parlé ? » La querelle s'étant considérablement envenimée entre eux, le tribun craignit que saint Paul ne fût écharpé ; il le fit donc enlever par ses soldats et reconduire dans la forteresse. Pendant la nuit, le Seigneur Jésus apparut à son apôtre et lui dit : « Sois constant, car il faut que tu me rendes témoignage à Rome, comme tu l'as fait à Jérusalem. » Dès l'aurore, quelques Juifs s'assemblèrent et s'engagèrent par vœu à ne manger, ni boire, jusqu'à ce qu'ils eussent tué saint Paul. Plus de quarante hommes entrèrent dans cette conjuration d'assassins. Ils allèrent dire aux princes des prêtres et aux An-

ciens : « Nous nous sommes engagés par vœu à ne goûter à aucun aliment ou breuvage, jusqu'à ce que nous ayons tué Paul. Entendez-vous donc avec le Conseil et faites dire au tribun qu'il traduise à nouveau Paul devant vous, parce que vous voulez l'interroger et acquérir plus de certitude sur ce qui le concerne. Pour nous, nous sommes prêts à le tuer, avant qu'il n'arrive à vous. » Ces menées abominables qui nous révèlent le caractère odieux des sectaires juifs, ne furent pas tenues si secrètes qu'elles ne parvinssent à la connaissance du neveu de saint Paul, du fils de sa sœur. Sans hésiter, il alla tout raconter à son oncle, dans la forteresse. Saint Paul appela un des centurions et lui dit : « Conduis cet adolescent au tribun ; il a quelque chose à lui communiquer. » Le centurion emmena le jeune homme et dit au tribun : « Le prisonnier Paul m'a prié de vous amener ce jeune homme qui a une communication à vous faire. » Le tribun prit le jeune homme par la main, se retira à l'écart avec lui, et le questionnant : « Qu'est-ce ? Qu'as-tu à m'apprendre ? » Le jeune homme répondit : « Il est convenu entre les Juifs qu'ils vous demanderont de traduire Paul demain devant leur Conseil, sous prétexte qu'ils veulent lui faire subir un interrogatoire pour arriver à plus de certitude touchant ce qui le concerne. Ne les croyez pas ; car il y a parmi eux plus de quarante individus qui préparent une embuscade, et se sont engagés par vœu à ne manger, ni boire, jusqu'à ce qu'ils l'aient tué. A l'heure où je vous parle, ils sont en mesure d'agir ; ils comptent que vous promettrez de traduire Paul

devant le Conseil, et ils attendent le moment où vous tiendrez cette promesse. »

Le tribun renvoya le jeune homme en lui recommandant expressément de ne confier à personne la démarche qu'il venait de faire auprès de lui.

Le tribun fit ensuite appeler deux centurions, et leur dit : Tenez 200 soldats prêts à partir pour Césarée à la troisième heure de la nuit, ou à dater de la troisième heure, — c'est-à-dire à neuf heures ou après neuf heures du soir. — Qu'il y ait en outre 70 cavaliers et 200 lanciers ; et préparez des chevaux afin de transporter Paul, et de le conduire sain et sauf au gouverneur Félix. Le tribun connaissait les Juifs, et ce qu'il y avait d'implacable dans leurs haines.

Il n'osa pas risquer la vie de saint Paul à Jérusalem. Il redoutait même qu'ils ne l'enlevassent et ne le tuassent en route, s'ils étaient d'une manière ou d'une autre avertis de son départ. De là ce luxe de précautions : le silence imposé au neveu de l'Apôtre, et une escorte de 470 hommes pour le voyage. Le tribun redoutait peut-être qu'on ne l'accusât en cas de malheur d'avoir reçu de l'argent, comme prix de la violation de son devoir.

Il écrivit au gouverneur Félix une lettre ainsi conçue : « Claude Lysias à son Excellence le Gouverneur Félix, Salut ! Cet homme dont les Juifs s'étaient emparés, et qu'ils mettaient déjà à mort, je le leur ai enlevé en survenant tout à coup avec des troupes, parce que j'ai su qu'il est Romain. » — Lysias ment ici, puisqu'il n'a appris que plus tard la qualité de

citoyen romain qui donnait à saint Paul des droits tout particuliers à la protection romaine. — « Voulant savoir quel crime les Juifs lui reprochaient, je l'ai mené devant leur conseil, et j'ai trouvé qu'ils l'accusaient à propos de leur loi, mais qu'il n'était coupable d'aucun crime méritant la mort ou les chaînes. Et, comme on m'a prévenu qu'on lui tendait des embûches, je vous l'ai envoyé, et je dirai à ses accusateurs de s'expliquer en votre présence. Bonne santé ! » — Les soldats obéirent aux ordres du tribun, et conduisirent Paul pendant la nuit jusqu'à Antipatros. Le jour suivant, ils le laissèrent à la garde des cavaliers et rentrèrent à la forteresse. Les cavaliers arrivèrent à Césarée et remirent au gouverneur la lettre qui lui était destinée, et avec cette lettre saint Paul. Le gouverneur lut la lettre, demanda à saint Paul de quelle province il était. Saint Paul dit qu'il était de Cilicie. Et le gouverneur reprit : « Je t'entendrai lorsque tes accusateurs seront ici. » Et il ordonna d'interner saint Paul dans le prétoire d'Hérode.

Voilà un apôtre de J.-C. devenu subitement un homme de la plus haute importance ! Saint Jean Chrysostôme¹ croit que les Juifs le tirèrent du Temple afin de le maltraiter et de l'assassiner librement, et qu'ils firent fermer les portes du Temple, pour l'empêcher d'y rentrer et de sauver ainsi sa vie. Le Temple était un lieu d'asile. Mais les Juifs avaient compté sans les Romains qui entretenaient à Jérusalem beaucoup de soldats pendant les fêtes

1. *Hom. LXV in Act.*

juives, et spécialement sous un portique voisin du Temple¹. Les Romains agissaient de la sorte parce qu'ils avaient constaté la fréquence des tumultes populaires à Jérusalem pendant les fêtes juives. On pense néanmoins que la troupe de Lysias qui secourut saint Paul sortait du fort Antonia, lequel était voisin des annexes du Temple restauré par Hérode. Le fort Antonia était appelé de ce nom à cause de Marc-Antoine, dont Hérode avait embrassé le parti contre Auguste. N'est-il pas vrai qu'Agabus avait prophétisé juste, en annonçant à saint Paul qu'il aurait dans la Cité sainte les mains et les pieds liés, et qu'il serait abandonné aux Gentils ?

Un auteur italien s'imagine que saint Paul parla le grec au tribun, parce qu'il ne savait pas parler le latin. C'est de l'imagination pure.

La torture à laquelle saint Paul échappa consistait à être étendu, les mains, les pieds et le corps liés, sur une planche large d'un demi-pied, sans plus, et d'y être frappé à grands coups de verge et de courroie, jusqu'à confession. Mais il fallait avant tout interroger l'accusé. Les juges romains envoyés à l'étranger, sachant qu'ils n'y resteraient pas longtemps s'ils déplaisaient au peuple, sacrifiaient le particulier à la foule. Cependant, violer la liberté du peuple romain dans la personne d'un citoyen romain, c'était un crime irrémissible. Le tribun Lysias insiste donc et veut savoir si réellement saint Paul est citoyen romain. Quelle raison avait-il d'en douter ? Saint Paul ne paraissait pas être riche. Sa

1. *Antiq. Jud.*, XL, 4.

tunique et son manteau n'étaient pas les haillons divins glorifiés par un de nos poètes, mais c'étaient certainement de pauvres vêtements, et cela explique la réflexion du tribun : « Moi, j'ai payé très cher ce titre de citoyen romain. » La réponse de saint Paul est péremptoire : « Moi, je l'ai de naissance ! » Les Gentils méprisaient les Juifs ; le titre de citoyen romain grandit saint Paul au milieu des Gentils¹. Saint Paul en avait besoin parce qu'il voulait aller à Rome. On ne voit pas que Lysias ait fait immédiatement délivrer saint Paul de ses chaînes ; mais saint Paul lui avait été désigné comme un perturbateur et un séditieux.

J.-C. avait protesté contre le soufflet de Malchus. Saint Paul protesta contre les soufflets commandés par le grand prêtre Ananias, fils de Zébédée. Sa protestation, d'après saint Augustin², fut une prophétie et non une malédiction. Ananias ayant contribué à la ruine de sa patrie, et fait beaucoup de mal à l'aide d'une faction puissante, fut tué l'un des premiers avec son frère dans une révolte des Hébreux, non par les Romains mais par les Juifs de la faction contraire dont son propre fils était le chef, l'an 66 de l'ère chrétienne. Saint Paul vivait encore. Une question a été posée. Comment saint Paul n'a-t-il pas reconnu le grand prêtre à la place qu'il occupait, à ses habits, à d'autres signes extérieurs ? Les uns répondent qu'afin d'humilier les souverains pontifes Hérode leur avait enlevé à tous les signes de leur

1. S. Aug., *Serm. Dom. in mont.*, I, cap. XIX. — 2. S. Aug., *Tract. XXIII in Joan.*

dignité. D'autres prétendent que la réunion n'était pas régulière, et que le grand prêtre n'y occupait pas sa place habituelle¹; comment, dans de telles conditions, saint Paul qui, depuis longtemps, n'était pas venu à Jérusalem, aurait-il pu le connaître? D'autres enfin ont conclu de ce fait, avec une précipitation qui n'honore pas leur jugement, que saint Paul avait une maladie d'yeux. Il paraît qu'Ananias avait été appelé à Rome et dépouillé du sacerdoce avant l'arrivée de saint Paul à Jérusalem; à son retour de Rome, il avait pu reprendre son rang et sa préséance, mais peut-être pas ses prérogatives de souverain-pontife. Il était sadducéen².

Lorsque saint Paul déclara qu'on voulait le condamner parce qu'il croyait à la résurrection, il disait simplement la vérité; car la résurrection de J.-C. étant le fondement de la foi chrétienne, — « si le Christ n'est pas ressuscité, notre foi est vaine », — la foi à la résurrection est la foi au fondement du Christianisme, et saint Paul prêchait partout et toujours la résurrection de son Maître adoré.

On peut admettre que les deux cents lanciers de l'escorte de saint Paul étaient deux cents archers. Le texte grec comporte cette traduction.

Antipatros était une ville maritime, bâtie par Hérode le Grand en Palestine, en l'honneur de son père Antipater, à une douzaine de lieues au plus de Jérusalem.

Antonius Félix était le frère de l'affranchi Pallas.

1. Spond., *ad ann.* 58, a. 60. — 2. Wallon, *Croyance due à l'Évangile*.

Tacite dit de lui qu'il exerçait en Syrie le pouvoir royal avec l'âme d'un esclave, y donnant libre carrière à ses débauches, à son avarice et à sa cruauté¹. Suétone dit que Claudius César le distingua parmi les affranchis et lui donna la province de Judée à gouverner. Il ajoute que Félix fut le mari de trois reines. L'une de ces trois reines, Drusilla, était fille d'Hérode Agrippa. Il y a au cabinet du roi un camée qui porte cette inscription : FEELIX IVD. PRAE². Saint Paul est maintenant entre les mains de ce modèle de justice. Le prétoire d'Hérode ne fut probablement pas une prison commode pour l'apôtre; car saint Luc n'aurait pas manqué de nous l'apprendre, lui qui n'est pas avare de détails, quand il nous parle des autres prisons de son Maître bien-aimé.

1. Tacite, *Hist.*, V, 7. — 2. J.-B. Ott., *Spicileg. ex Flav. Joseph. ad N. T. in. Act.*, xxiv.